



CDD d'usage/ indemnités de fin de contrat

Par **Laurent Amelie**, le **16/01/2017** à **18:27**

Bonjour,

Je m'adresse à vous car après des jours de recherches, un RDV avec une juriste... je n'ai pas trouvé la réponse à ma question.

Je suis serveuse et en CDD "pour surcroit d'activité"

Mes patrons ne veulent pas me verser la prime de fin de contrat car ils disent que je suis en contrat d'usage. Au premier abord vous me direz "non vous etes en CDD pour accroissement temporaire d'activité" mais si on joue sur les mots ca n'est pas exactement ce qu'il y a écrit en titre de mon contrat (mais surcroit d'activité)

La juriste que j'ai consulté s'est demandée si donc mon contrat n'était pas un cdd d'usage par défaut. Si en effet celui-ci ne remplissait pas toutes les caractéristiques pour être un cdd d'usage et que le fait que ce ne soit écrit nul part sur mon contrat n'y change rien.

Qu'en pensez vous?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **16/01/2017** à **18:45**

Bonjour,

Soit vous êtes en CDD d'usage constant de ne pas recourir à un CDI soit il est conclu pour surcroît ou accroissement temporaire d'activité qui devrait être précisé mais puisque le motif de recours doit être indiqué au CDD à mon avis, dans son appréciation, le Conseil de Prud'Hommes ne devrait pas faire la confusion...

Par **Laurent Amelie**, le **16/01/2017** à **23:09**

Tapez votre texte ici pour Bonsoir et merci pour votre réponse.

Au risque de paraître un peu bête, je ne suis pas sûre de bien avoir compris votre réponse.

Pensez vous qu'il s'agit d'un cdd d'usage ou non?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **16/01/2017** à **23:19**

Pour que ce soit un CDD d'usage, il faudrait que ce soit indiqué donc je ne le pense pas...

Par **Laurent Amelie**, le **16/01/2017** à **23:21**

Tres bien, merci pour vos réponses!

Bonne soirée